

MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2021 NO 4 30 AVRIL 2021

MOT DU MAIRE

Bonjour chères citoyennes et chers citoyens,

Merci beaucoup à Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia de m'avoir rendu hommage à l'Assemblée nationale du Québec.

Monsieur Bérubé a entre autres souligné mon implication au cours de la dernière décennie comme maire de la Municipalité de Baie-des-Sables et aussi d'avoir été préfet de 2017 à 2019, soulignant ma contribution au dynamisme de la MRC. Monsieur Bérubé a réitéré que ce fut un plaisir de travailler avec moi sur différents dossiers pendant ces années.

Dans un autre ordre d'idées: Soyons présents à la consultation publique du 18 mai prochain pour la sauvegarde de notre maternelle dans notre municipalité. C'est important pour la vitalité de notre village.

Au plaisir de vous servir

Denis Santerre, maire

EN MAI..

- ◆ Le 3, séance du conseil à 20h
- ◆ Du 3 au 9, Semaine de la santé mentale
- ◆ Le 9, Fête des mères
- ◆ Le 15, Journée internationale des familles
- ◆ Le 24, Journée nationale des Patriotes



Baie-des-Sables



Municipalité
amie des aînés



DANS CE NUMÉRO :

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU CONSEIL AVRIL 2021 | 2 |
| SÉANCE DU CONSEIL AVRIL 2021 ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 3 MAI 2021 | 3 |
| TRAVAUX DE RÉNOVATION VTT SUR LA PLAGE VENTES DE GARAGE ET ABRIS D'HIVER OFFRE D'EMPLOI OMH | 4 |
| RÈGLEMENT NO 2019-02 ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNI- CIPALES 2021 | 5 |
| VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES BIBLIOTHÈQUE MARIE-RATTÉ | 6 |
| LIGUE DE BALLE MOLLE CLUB DE SKI DE FOND | 7 |
| ÉGOUT ET LINGETTES DÉSINFEC- TANTES PLANTONS UN ARBRE | 8 |
| COMITÉ D'EMBELLISSEMENT CONSULTATION PUBLIQUE ÉCOLE ASSUMPTION JOURNÉE PARTAGE DE PLANTS | 9 |
| CALENDRIER DES ACTIVITÉS | 10 |

SÉANCE DU CONSEIL AVRIL 2021

Lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 12 avril 2021 à 20 h par visioconférence, votre conseil a résolu:

De reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2021;

De virer une somme de 34 250 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté dans le but de couvrir les impacts financiers en 2021 en lien avec la pandémie de la Covid-19;

D'autoriser l'inscription de la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, aux activités de formation « *ABC/DG intermédiaire en mode virtuel* » offerte par l'ADMQ au montant de 475 \$ plus les taxes et « *Organiser une élection municipale* » offerte par Élections Québec;

Que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921 \$ en attendant le versement d'une subvention* ;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste de la véracité des frais encourus pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* –

Volet entretien du réseau local pour l'année financière 2020;

D'effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé;

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à préparer les documents d'appel d'offres public;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public tel que l'inscription dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres public afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres;

D'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est au montant total de 4 386 \$ plus les taxes pour le marquage de la ligne jaune centrale, des lignes d'arrêt blanches et des traverses de piétons dans tous les chemins municipaux asphaltés le tout tel que mentionné dans le document d'appel d'offres sur invitation.

De mandater le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier pour effectuer la surveillance et la supervision de ces travaux.

D'adresser une nouvelle demande formelle au *ministère des Transports du Québec (MTQ)* à l'effet d'aménager une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage à Baie-des-Sables;

D'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2021 en priorisant les entrepreneurs locaux et en respectant le cadre budgétaire établi;

D'adopter les règlements suivants afin d'assurer, entre autres, la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé:

• **Règlement numéro 2008-05-5** modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05;

• **Règlement numéro 2008-07-2** modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'ajouter une précision pour le calcul de la superficie des lots riverains;

• **Règlement numéro 2008-09-3** modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09;

• **Règlement numéro 2008-11-6** modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et certificat, de modifier certains documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster les tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et certificat,

SÉANCE DU CONSEIL AVRIL 2021

•**Règlement numéro 2021-03** sur la garde d'animaux de ferme en périphérie urbaine;

•**Règlement numéro 2021-04** sur la qualité de vie;

D'adopter, à des fins d'approbation référendaire, le *Deuxième projet de règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin de procéder à la modification de plusieurs dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;*

D'adopter, à des fins d'approbation référendaire, le *Deuxième projet de règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 afin d'ajouter les activités d'agrotourisme dans les zones agricoles dynamiques, viables et agroforestières à titre d'usage conditionnel;*

D'accepter la soumission de Madame Josée Robitaille au coût de 495.50 \$ plus les taxes applicables pour un entretien printanier, misaison et automnal des aménagements paysagers en face du bureau municipal, au pied des deux enseignes dans les ronds-points du village et celui réalisé par le comité d'embellissement dans le rond-point Ouest du village;

D'accorder une aide financière au démarrage du projet de 20 000 \$ à l'organisme sans but lucratif « Le Café La Caisse »; d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à son versement et d'exiger à l'organisme une reddition de comptes démontrant l'utilisation de l'aide financière dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires. À défaut, l'aide financière devra être remboursée à la municipalité;

De consulter les contribuables de Baie-des-Sables par l'envoi d'un sondage postal à savoir s'ils sont favorables ou non au versement d'une aide financière de 20 000 \$ par la municipalité à l'organisme sans but lucratif « Le Café La Caisse ». Une enveloppe de retour préaffranchie sera jointe aux envois. Cette résolution fut rejetée à la majorité des conseillers (ères);

De recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » datée du 20 octobre 2020 pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière-gravière et d'une carrière de schiste.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR LUNDI LE 3 MAI 2021

- ◆ Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
- ◆ ADMQ - La grande Webdiffusion gestion municipale en remplacement du congrès
- ◆ Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2021
- ◆ Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535
- ◆ Financement par billets de l'emprunt relatif aux travaux de pavage du 4e Rang et de la route Lepage
- ◆ Pétition - Non-respect de la limite de vitesse sur la rue de la Mer
- ◆ Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022
- ◆ Entente relative à la fourniture de service de traitement des matières organiques
- ◆ Modification de la réglementation - Adoption finale des règlements numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 et règlement numéro 2012-07-01 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07
- ◆ Approbation d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2020
- ◆ Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2021
- ◆ Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures (mini-golf)
- ◆ Fabrique de Baie-des-Sables - Terrain du parc du Sacré-Coeur



EN BORDURE DU FLEUVE

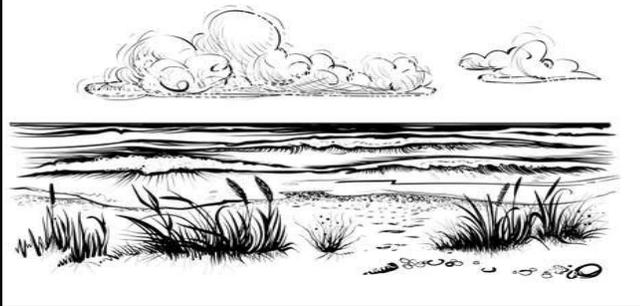
La Municipalité de Baie-des-Sables rappelle qu'il est interdit de circuler en véhicules motorisés (moto, VTT, etc.) sur les plages situées en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté un règlement à cet effet. Le règlement visé est le *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles* qui découle de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

L'article 4 du règlement indique que la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite **sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent.**

La Municipalité de Baie-des-Sables demande donc la collaboration de tous afin de préserver les milieux fragiles que sont les plages. Il en va également de la sécurité des personnes qui fréquentent les plages ainsi que de la tranquillité des résidents qui bordent le fleuve Saint-Laurent.

Merci de votre collaboration!



OMH OFFRE D'EMPLOI

L'Office Municipal d'Habitation de Baie-des-Sables est à la recherche d'un(e) **préposé(e) à l'entretien ménager des logements** pour la Résidence des Sables. Le poste est de 20 heures par semaine. Le salaire offert est de 15\$ de l'heure et 3 semaines de vacances par année dès la première année. L'emploi est disponible immédiatement. Pour information supplémentaire et pour postuler, veuillez contacter Mme Diane Beaulieu, directrice, par téléphone au 418 772-6030 poste 1100 ou par courriel au om-hbdsables@globetrotter.net

TRAVAUX DE RÉNOVATION

Si vous planifiez cogner du marteau au cours des prochains mois, n'oubliez pas de demander votre permis **au moins 30 jours avant de commencer vos travaux**. Vous éviterez de prendre du retard sur votre échéancier et vous serez assurés de respecter la réglementation municipale.

De l'information et des formulaires sont disponibles auprès de votre municipalité et sur le site Internet au www.municipalite.baiedessables.ca.



VENTES DE GARAGE ET ABRIS D'HIVER

Selon l'article 8.3 du règlement de zonage, la vente de biens domestiques (vente de garage) est permise sur un terrain à usage résidentiel pour une durée maximale de trois jours consécutifs aux périodes suivantes:

- Le vendredi, samedi et dimanche précédant la Journée nationale des Patriotes
- Les derniers vendredis, samedis et dimanches des mois de mai, juin et juillet
- Le premier vendredi, le premier samedi et le premier dimanche du mois d'août
- Le vendredi, samedi et dimanche précédant la Fête du travail

Veillez prendre note que pour le moment, les restrictions sanitaires en zone rouge et orange empêchent la tenue de tels événements, puisque les rassemblements demeurent interdits.

Les abris d'hiver pour automobiles, les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal ainsi que les clôtures à neige peuvent être installés durant la période allant du **15 octobre au 15 mai**.



RÈGLEMENT N° 2019-02 SUR LA QUALITÉ DE VIE



CHAPITRE 4 - ANIMAUX

Nuisance

Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien qui aboie, hurle et gémit de façon répétée d'une manière telle qu'il importune le voisinage.

Contrôle sur le lieu privé

Dans un lieu privé, le gardien du chien doit, lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, le retenir à l'aide d'un dispositif fonctionnel en tout temps (laisse, chaîne, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain.

Contrôle dans un lieu public

Dans un lieu public, le chien doit être en laisse d'une longueur maximale de deux (2) mètres par une personne capable de le maîtriser, sauf dans un parc canin.

Excréments

Tout gardien d'un chien doit enlever promptement les excréments de son animal laissés dans la rue, un terrain public ou un terrain privé et en disposer adéquatement.

Errance

Le gardien d'un chien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du gardien de l'animal.



ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021

Séances d'information
Je me présente
aux élections municipales 2021



Lors des prochaines élections générales municipales, le 7 novembre 2021, les citoyennes et les citoyens seront invités à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de votre municipalité.

Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de votre milieu.

Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire?

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) invite la population du Bas St-Laurent à participer à l'une des huit séances d'information virtuelles abordant l'organisation municipale et le rôle des personnes élues qui auront lieu prochainement dans la région. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site jemepresente.gouv.qc.ca sous la section séances d'information.

Des questions sur le rôle des personnes élues ou sur le processus de mise en candidature?

1 844 844-8466
jemepresente.gouv.qc.ca



Depuis le 1^{er} avril 2021, les pompiers peuvent utiliser cet équipement sur leur véhicule personnel lorsqu'ils doivent se rendre à la caserne ou sur le lieu d'une intervention.

Faire preuve de courtoisie à l'égard des pompiers peut les aider à se rendre plus rapidement à un endroit où se déroule une situation d'urgence.

Votre gouvernement

Québec

AVIS À L'OCCUPANT

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DE LA MRC DE LA MATANIE

Veuillez noter que la MRC de La Matanie procédera dans les prochaines semaines à la vidange des installations septiques des résidences isolées, en collaboration avec la Municipalité de Baie-des-Sables et l'entreprise Sani-Manic.

LES VIDANGES SERONT EFFECTUÉES DU 25 MAI AU 7 JUIN 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

- ◆ Vous devez vous assurer que votre terrain est facilement accessible. La vidange de votre installation sera effectuée à l'aide d'un camion (distance maximale du tuyau du camion : 80 pieds).
- ◆ Vous devez localiser l'ouverture de l'installation septique et retirer toutes obstructions pouvant nuire à son ouverture (terre, gravier, herbe, arbuste, mobilier, ornement, etc.).
- ◆ Si le vidangeur ne peut accéder à votre installation septique, vous devrez assumer les coûts d'une visite additionnelle.
- ◆ Les couvercles doivent être visibles et dégagés afin d'être manipulés sans difficulté par le vidangeur.
- ◆ Votre présence n'est pas nécessaire lors de la vidange. Un employé municipal assurera la surveillance des travaux et une copie du bon de travail du vidangeur sera laissée sur place. Merci!

BIBLIOTHÈQUE MARIE-RATTÉ

Entre l'hiver et le printemps, le comité de la bibliothèque s'est réuni pour penser l'été.

Une réunion des secteurs du CRSBP a confirmé que la diminution de la fréquentation observée ici est un phénomène qui s'observe partout dans le réseau. Mais le printemps amènera les plantes sur les étagères et l'été saura ramener les activités, le camp de jour et son club de lecture pour les jeunes, et les lectures d'été pour tous.

Nous en sommes donc à planifier les activités et les achats qui répondront, nous l'espérons, à vos goûts. N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes, de vos idées, de vos souhaits. Comme par les années passées la bibliothèque sera membre du CLAC de Mont-Joli, ce qui donne droit à deux cartes utilisables par les membres de la bibliothèque pour bénéficier de rabais pour certains événements comme les Thés littéraires au Jardins de Métis.

Merci à M. Gagnon qui par son don rend les magazines Nature sauvage et L'Actualité disponibles pour tous.

Le livre du 100^e anniversaire de Baie-des-Sables, Au coeur de nos familles (55\$) et celui du 150^e (50\$) sont toujours disponibles à la bibliothèque de même que le recueil de poésies de Mme Marie Ratté (20\$). La collection tournante sera installée dès le 13 mai prochain, donc plein de nouveautés à venir!

N'oubliez pas le concours du journal Le 4 Saisons vous invitant à nous présenter une « personne digne d'intérêt ».

Françoise Vaillancourt, responsable



Bibliothèque Municipale de BaiedesSables

LIGUE DE BALLE MOLLE



À l'heure actuelle, nous avons 19 inscriptions sur 20 places disponibles ! Je suis impressionnée par votre motivation !

Si vous désirez être sur une liste de réservistes, vous pouvez communiquer avec moi ! Aussi, je suis à la recherche d'arbitres et de marqueurs pour nos matchs ! Ces rôles sont indispensables au bon déroulement de cette activité!

J'ai moi-même été arbitre dans plusieurs championnats, locaux jusqu'à nationaux! En plus d'avoir été marqueuse dans différentes ligues (mineure, junior élite, senior, etc.). J'offre donc une formation pour les gens qui en auront besoin!

Au niveau des commanditaires, les entreprises de Baie-des-Sables ont reçu, par voie électronique, les informations pour devenir l'un de nos deux commanditaires officiels! Si vous n'avez pas reçu le courriel, regardez dans vos courriers indésirables ou communiquez avec moi pour avoir toute l'information !

Merci et au plaisir de se voir sur le terrain!
Isabelle Dion, coordonnatrice en loisir
loisir.bds-msm@outlook.com

Le prochain bulletin vous parviendra le **31 mai** et la date de tombée des articles sera le 24 mai 2021.

PETIT COIN DE RÉFLEXION

« La lune émerge de la mer, déposant sur les flots son chemin argenté qui mène jusqu'à la lisière du monde, et même au-delà, pour ceux qui savent le parcourir»

J. R. R. Tolkien

CLUB DE SKI DE FOND DE BAIE-DES-SABLES

Une fin de saison ensoleillée!

Les saisons se suivent mais ne se ressemblent pas. Un bel hiver, débuté un peu trop tard à notre goût, a été d'une douceur agréable. Des tempêtes pas très généreuses mais très venteuses et en bonus... beaucoup de skieurs! Un nombre record de membres depuis plus de vingt ans !! Bravo! « 98 »!

Votre présence est le salaire des bénévoles qui portent le Club sur leurs épaules. Merci d'avoir été là avec vos sourires, vos remerciements et votre joie de vivre. Vous avez su profiter des sentiers que l'on vous a offerts et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous avons aussi reçu de la belle visite cet hiver, les écoles de Baie-des-Sables et de Métis (l'école anglaise) à plusieurs reprises. Bien sûr, le Club n'a pu offrir les services habituels de chocolat chaud et bouillon de poulet à cause de Mme Covid, mais nous avons quand même vu beaucoup de jolis petits visages heureux. Nous nous reprendrons l'an prochain!

La fin de saison pour le Club veut aussi dire ramasser les balises, le traîneau, le poêle, les pancartes, ranger le BR, finaliser le côté administratif et préparer la fin d'année en gardant à l'oeil nos petites parties de pétanque avec le groupe des 50 ans et plus. S'il y a des intéressés à se former des équipes parmi les membres du Club, n'hésitez pas! Nous n'envisageons pas de carrières professionnelles (pas encore) mais nous pouvons avoir bien du plaisir.

Le Club de ski de fond tient aussi à féliciter les jeunes skieurs de l'école qui ont bravé le vent, la neige et le froid de la semaine de relâche pour faire de l'activité physique dans les sentiers. Bravo à **Luna Lefrançois**, 5 ans (3,5km), **Marianne Clément**, 4 ans (7,5 km à ski et 2,5 km en raquettes), **Ludovick Malouin**, 8 ans, (6,5 km) **Félix Lefrançois**, 7 ans (6,2km), **Félix-Olivier Malouin**, 10 ans (6,5 km) , **Florence Michaud**, 11 ans (5 km en raquettes), **Émile Michaud** et **Zachary Fortin** du secondaire (tous les deux à 5,8 km).

La relève est là! Nous sommes fiers de vous. Des prix de participation leur ont été remis par le Club de ski de fond.

Pour terminer, le Club de ski de fond, au nom de tous ses 98 membres de la saison 2021, tient à remercier tous les propriétaires des terrains traversés par les sentiers de ski de fond. Le privilège que vous nous accordez, d'utiliser vos chemins forestiers pour la pratique du ski de fond et de la raquette, est un véritable cadeau. Nous, les membres utilisateurs des sentiers, vous en sont reconnaissants. Merci beaucoup!

ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égout se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci. Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder au nettoyage de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

TROUVEZ L'INTRUS



PLANTONS UN ARBRE



Les arbres jouent un rôle majeur dans la préservation d'un environnement sain.

Parce que c'est important. Que ce soit une naissance, le départ d'un être cher ou l'obtention d'un diplôme, toutes les raisons sont bonnes pour planter un arbre. C'est un geste symbolique qui permet de souligner de grands moments de la vie!

Parce qu'il embellit la vie. De 10 % à 23 % : c'est la valeur que pourrait prendre votre propriété si plusieurs arbres s'y trouvaient. Mais les arbres font encore plus : ils permettent de créer de l'ambiance dans une cour. Au fil des saisons, ils teintent le paysage de différentes couleurs et attirent plusieurs espèces d'oiseaux.

Parce qu'il procure une vraie bouffée d'air frais. Saviez-vous qu'un arbre mature peut combler les besoins quotidiens en oxygène de quatre personnes? Il permet aussi d'emprisonner pas moins de 2,5 kg de carbone par année. Une belle façon de compenser les émissions de CO² que l'on produit!

Parce qu'il fait toujours moins chaud sous un arbre. Un arbre feuillu peut intercepter l'éte jusqu'à 95 % des rayons du soleil. C'est un écran tout naturel pour se protéger du soleil et de ses effets nocifs.

Parce que du vent dans les feuilles, c'est aussi de la musique! En plus de vous procurer de l'intimité en servant de barrière entre vous et vos voisins, les arbres aident à réduire le bruit ambiant, comme la circulation des voitures.

Saviez-vous que les arbres auraient des effets quasi « thérapeutiques » chez l'humain? Ils contribuent notamment à réduire notre stress tout en augmentant notre sentiment de sécurité.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ET DU TOURISME

Cette année encore, les membres du comité d'embellissement et du tourisme sont heureux de vous annoncer qu'il y aura une distribution gratuite d'arbres au centre communautaire Gabriel-Raymond. Cette activité se tiendra au courant du mois de mai, la date demeure encore à déterminer au moment d'écrire ces lignes. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M. Denis A. Forest au 418 559-0274 ou par courriel daforest65@gmail.com



ÉCOLE ASSOMPTION

Face à un nombre insuffisant d'inscriptions pour assurer une maternelle pour l'année scolaire 2021-2022 à Baie-des-Sables, le centre de services scolaire des Monts-et-Marées invite les personnes désireuses de se faire entendre à une consultation publique concernant la modification d'un acte d'établissement de l'école Assomption pour l'année scolaire 2021-2022. La séance de consultation publique se tiendra le 18 mai 2021 à 19h00, au 7, rue du Couvent, Baie-des-Sables ou par visioconférence en fonction du contexte socio-sanitaire. Il sera possible pour les gens intéressés d'obtenir une copie des informations pertinentes en consultant le site Internet du centre de service scolaire des Monts-et-Marées au www.csmm.qc.cq dès le 10 mai 2021.

Semez sans retenue



SERVICE DE TRANSPORT DE LA MATANIE gratuit!*

Journée de **PARTAGE DE PLANTS**

POUR VOTRE JARDIN



Vous avez quelques plants de tomates en trop?



Vous aimeriez échanger vos surplus contre d'autres plants?



Vous en êtes à votre première expérience en jardinage et vous voulez adopter un plant?

Les mesures de distanciation physique, telles que recommandées par la Direction de la santé publique, seront respectées.

LE 5 JUIN DE 9 H À 12 H

CÉGEP DE MATANIE (SERRE DU FABLAB)

* Appelez au 418 566-2001 pour réserver votre transport 24 h à l'avance.

SEMEZ SANS RETENUE

OYEZ, OYEZ!

Jardiniers et apprentis jardiniers, semez sans retenue, car une journée d'échange de plants est venue!

L'évènement aura lieu le 5 juin de 9h à 12h aux serres du FABLAB du Cégep de Matane. Plusieurs centaines de plants orphelins chercheront des jardins d'accueil.

À noter, les plants sont produits par les bénéficiaires des organismes d'ici, dans le plaisir d'avoir mis les mains dans la terre et d'avoir appris à faire des semis. Merci à eux, grâce à qui nous favorisons ensemble notre autonomie et proposerons des plants à toute La Matanie (dans la limite des stocks disponibles)



En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère du Travail, de l'Énergie et de la Solidarité sociale



MAI 2021

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--|---|--|--|--|----------|---|
| 2 | 3  Séance du conseil à 20 h | 4  | 5  | 6  | 7 | 1 8 |
| 9  Bonne fête des mères | 10 | 11  | 12  | 13  | 14 | 15 Journée internationale des familles |
| 16 | 17 | 18  | 19  | 20  | 21 | 22 |
| 23 | 24  Journée nationale des Patriotes | 25  | 26  Pleine lune | 27  | 28 | 29 |
| 30 | Du 3 au 9 mai - Semaine de la santé mentale | | | | | |



Matières résiduelles



Matières recyclables



Bibliothèque
15 h 30 à 18 h 30



Marche au sentier des Rosiers 13h30



Bureau municipal fermé

VOIR LES MESSAGES À L'INTÉRIEUR POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT CES ACTIVITÉS